

## [Logements sociaux : participez à la commission de transparence](#)

Lancement des préinscriptions : devenez membre de la commission de transparence sur les attributions de logements sociaux !

Préinscriptions en ligne ouvertes jusqu'au 17 novembre.

Pour répondre aux attentes en particulier des demandeurs de logements, et de la population, sur les critères et la sélection des candidatures sur le contingent de la ville, et donc apporter de la transparence dans ses choix, les élu-es ont pris l'engagement de créer une nouvelle instance communale nommée "Commission de transparence des attributions de logements". Le choix a été fait que celle-ci soit collégiale avec des associations, des institutionnels et également des citoyens, dont deux membres par quartier seront tirés au sort.

Ainsi, si vous souhaitez devenir membre de cette nouvelle commission municipale, nous vous invitons à vous pré-inscrire en remplissant le formulaire en ci-après. **Des formulaires papier et une urne seront mis à disposition au sein des services urbains (19 rue du Val de Marne) à partir du 16 octobre.** Vous pourrez également vous pré-inscrire lors de la [soirée du 7 novembre "1<sup>er</sup> Bilan public"](#) des engagements tenus dans le Manifeste de L'Habitat dans tous ses états.

Une réunion d'information sera proposée ultérieurement aux préinscrits pour les informer sur le fonctionnement précis de la commission et le rôle de ses membres. À l'issue de cette réunion, un tirage au sort sera effectué pour désigner les membres citoyens.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

Nom \*

Prénom \*

Adresse postale \*

Adresse \*

Ville \*

Code postal \*

Téléphone

Téléphone

Adresse e-mail \*

Quartier (facultatif)

J'ai pris connaissance des mentions relatives à la Protection de vos données personnelles et donne mon consentement \*

Vos données personnelles sont recueillies uniquement dans le cadre de cette campagne. Vos données seront conservées le temps de cette campagne menée en 2023/2024. Au-delà, elles seront supprimées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement en vous adressant à [DPD@ville-gentilly.fr](mailto:DPD@ville-gentilly.fr) ou en écrivant à Mairie de Gentilly-DPD-14 place Henri Barbusse 94257 Gentilly cedex.

Envoyer

## Un engagement respecté

La création d'une commission de transparence sur les attributions de logements sociaux constitue une action permettant de répondre aux engagements pris dans le **"Manifeste de l'habitat dans tous ses états"**.



rgba(255,255,255,1)

## Désistement

Si après réflexion vous changez d'avis sur ce futur engagement et ne souhaitez plus participer à cette nouvelle instance, vous pouvez vous désinscrire via [logement@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:logement@ville-gentilly.fr) ([logement\[at\]ville-gentilly\[dot\]fr](mailto:logement@ville-gentilly.fr)) ou déposer un courrier de désistement dans l'urne située dans le bâtiment des services urbains au 19 rue du Val de Marne ou lors de la [soirée du 7 novembre 2023](#).

rgba(255,255,255,1)